

et supérieurs ont été donnés aux écoles du Commandement de l'instruction. Des officiers de l'A.R.C. et de la Marine royale du Canada, ainsi que des officiers de l'Australie, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Inde, du Pakistan, de la Tanzanie, de la Jamaïque, de la Zambie et des États-Unis, ont suivi des cours dans les écoles canadiennes.

Des cours de français et d'anglais sont offerts aux militaires de tous grades. Le dépôt du Royal 22<sup>e</sup> Régiment (Compagnie d'enseignement des langues) donne des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et sous-officiers de langue anglaise, tandis qu'un certain nombre de recrues et de futurs sous-officiers de langue française suivent des cours d'anglais.

L'instruction spécialisée a lieu dans les écoles et les unités. Au besoin, on a recours aux écoles civiles et aux écoles militaires connexes pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires.

En vertu d'un programme d'apprentissage, des jeunes gens spécialement choisis reçoivent une formation de spécialistes militaires qui les prépare à l'avancement aux grades de sous-officiers supérieurs. En 1966, 83 apprentis ont été acceptés et 29 instructeurs civils ont été chargés de l'instruction scolaire de quelque 250 apprentis-soldats. Des points scolaires sont accordés par le ministère de l'Éducation de la province où les cours sont donnés.

En 1966, l'instruction des forces de campagne a été dirigée par le Commandement de la Force mobile. Des unités désignées ont continué de se familiariser avec les opérations aéroportées lors des exercices d'unité. Le bataillon aérotransportable de la Force mobile a participé à un exercice d'hiver en Norvège par grand froid. Des cours de parachutage et de ravitaillement par air ont été donnés au Centre canadien interarmes d'entraînement aérien, à Rivers (Man.), et des cours portant sur les opérations arctiques à Camp Borden (Ont.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective aux camps de Gagetown (N.-B.) et de Wainwright (Alb.). L'instruction toutes armes a été dispensée à l'échelon des unités et des sous-unités, et elle a été couronnée par des exercices à l'échelon du groupe-brigade.

En vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP), certains élèves spécialement choisis reçoivent, aux Collèges des forces armées du Canada (voir page 1263), ainsi que dans les universités et collèges du Canada qui comptent des unités universitaires de la Réserve, la formation requise pour devenir officiers dans les Forces canadiennes. On trouve des unités universitaires de la Réserve dans la plupart des universités du Canada. Ces unités sont destinées principalement à former des officiers pour les éléments de réserve des Forces canadiennes, et elles offrent à peu près la même instruction que le ROTP.

**La Milice de l'Armée canadienne.**—Les fonctions de la Milice, qui ont fait récemment l'objet d'une révision, consistent, par ordre d'importance: à appuyer l'Armée régulière, à assurer un cadre d'instructeurs, ainsi qu'à collaborer à la sécurité intérieure et à fournir des spécialistes pour compléter le personnel des installations de survie nationale, en temps de crise nationale. L'instruction de la Milice est destinée à bien former le personnel et les unités, en leur donnant une formation élémentaire en ce qui concerne les spécialités et techniques militaires de leur propre Corps, ainsi que les spécialités relatives aux opérations de survie. En conformité de son nouveau rôle, la Milice a été considérablement réorganisée de novembre 1964 à mars 1965. Sur recommandation de la Commission ministérielle pour la réorganisation de l'Armée canadienne (Milice), on a institué 172 unités autonomes dont l'effectif autorisé atteint 41,718 hommes. En même temps on a reconsidéré les lignes de conduite relatives à l'entraînement et au personnel. On accorde désormais une attention toute spéciale à l'âge, à la condition physique, à la compétence professionnelle et aux qualités de chef.